

Privilège—M. Althouse

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je félicite le ministre pour la forme de sa présentation, à défaut de pouvoir le faire pour son contenu. Si j'avais pu poser une question, j'aurais demandé si le gouvernement compte remplacer ses étiquettes gommées qui indiquent 6 et 5 p. 100 par d'autres étiquettes qui indiqueront 9.6 p. 100.

Par ailleurs, notre tradition parlementaire a été satisfaite aujourd'hui. En effet, le ministre est venu faire une déclaration à la Chambre.

Nous avons bénéficié d'une séance d'information. L'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique ont pu exprimer leur réaction. De même, une brève période de questions a suivi un échange sur ce qui devrait se faire à la Chambre comme nous l'avons déjà proposé.

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer des objections quand par le passé le gouvernement a annoncé ses mesures nouvelles à l'extérieur de la Chambre, par exemple lorsqu'il a fait connaître sa réaction au rapport de la Commission Kent devant des étudiants d'université. Nous estimons que cela ravale l'importance de la Chambre des communes et ne cadre pas du tout avec la façon dont le gouvernement devrait annoncer sa politique à la population et à ses représentants.

J'espère que ces compliments ne monteront pas à la tête du ministre, mais je le félicite d'avoir agi comme il l'a fait en l'occurrence, et je l'engage à continuer à l'avenir.

M. Gray: Je serai bref, monsieur le Président. Je tiens à remercier mon honorable collègue de ses propos, et je les signalerai à l'attention de mes collègues. Je lui fais cependant remarquer qu'à ma connaissance, le gouvernement n'a jamais dit qu'il limiterait toutes ses dépenses à 6 et 5 p. 100. Il a bien précisé dans son budget de juin quels seraient les secteurs visés et légalement il ne pourrait pas limiter toutes ses dépenses à 6 et 5 p. 100 puisque certaines lois adoptées par le Parlement exigent d'appliquer une certaine formule aux dépenses comme nous le faisons dans les documents déposés aujourd'hui.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**M. ALTHOUSE—LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT NON COMPRISES DANS LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. J'ai tardé à le faire parce qu'il est extrêmement rare qu'un ministre fasse une déclaration à la Chambre et je ne voulais poser aucun obstacle.

A mon avis, la Chambre devrait examiner une question découlant de la période des questions parce qu'elle concerne les droits et privilèges traditionnels des députés. D'après ce que je crois comprendre des principes fondamentaux de la procédure parlementaire, les députés sont chargés de surveiller et d'examiner les programmes du gouvernement et de leur donner

force de loi, après les avoir modifiés, en ce qui concerne les dépenses qu'ils entraînent. Nous examinons aussi les crédits qui dépendent de l'approbation de ces programmes. C'est le processus qui s'est enclenché ici cet après-midi.

Je remarque que dans les provinces canadiennes quand le gouvernement provincial propose un programme à l'assemblée législative, ce n'est qu'une fois les dépenses approuvées qu'on passe à la mise en oeuvre du programme. Je crois que c'est ainsi que les choses se sont passées dans le cas de l'opposition des provinces au changement du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Nous avons appris aujourd'hui que des provinces, qui ont suivi cette procédure, ont reçu l'autorisation des députés provinciaux de lancer une campagne de publicité contre un programme du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) encore à l'état de projet. Le ministre de l'Agriculture a pris la décision arbitraire de répondre à cette publicité. Cette action n'a pas reçu l'appui ou l'approbation de la Chambre. La politique n'a jamais été soumise à la Chambre. Le gouvernement dépense des fonds que la Chambre n'a approuvés puisque la politique ne lui a jamais été présentée. Le budget de l'an dernier ne prévoit pas de fonds permettant d'entreprendre une campagne de publicité pour expliquer une politique qui n'a jamais été présentée à la Chambre et pour expliquer pourquoi le gouvernement pourrait projeter d'abolir l'entente sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

● (1650)

Je soutiens donc que cette dépense se fait sans l'approbation de la Chambre. Elle ne figure pas dans les prévisions de dépenses et le fait qu'elle n'ait pas été autorisée est une violation de nos droits et privilèges de députés, à qui l'on reconnaît depuis des générations le droit et le privilège incontestable d'approuver les programmes de recettes et de dépenses du gouvernement.

M. le vice-président: Le député soulève par le biais de la question de privilège certains détails concernant la façon dont les fonds publics sont dépensés par le gouvernement. A l'heure actuelle, le gouvernement a déjà saisi la Chambre de ses prévisions de dépenses et la Chambre les examinera en vertu des procédures établies. Lorsque les ministères font des dépenses qui n'ont pas été approuvées par le Parlement, les députés ont à leur disposition des moyens d'agir par l'entremise des comités ou par d'autres mesures.

En ce moment, on peut difficilement considérer qu'il y a eu atteinte aux privilèges à cause de la façon dont l'argent est dépensé, quand le gouvernement vient de déposer à la Chambre les documents qui expliquent à quoi serviront les fonds qu'il demande au Parlement d'approuver.

M. Althouse: Monsieur le Président . . .